

Objet : Définition des critères d'inclusion et stratégie d'accompagnement des étudiants

Le programme Erasmus+ 2021-2027 fait de l'inclusion et de la diversité une priorité majeure pour favoriser l'égalité des chances des publics ayant moins d'opportunités. En tant que membre du consortium de région académique Avenir+ et détenteur de la charte ECHE, votre établissement doit définir et publier sa politique d'inclusion sur son site internet, elle doit détailler l'ensemble des critères appliqués par votre établissement. La cohérence entre votre stratégie affichée et vos réalisations effectives sera examinée par l'Agence Erasmus+ lors de l'évaluation de nos rapports finaux et pour le renouvellement de la charte ECHE pour la période 2028/2034.

1. Critères d'éligibilité au statut « Participant avec moins d'opportunités »

Dans le cadre du consortium de mobilités Avenir+, les critères permettant d'activer le complément financier inclusion pour les étudiants sont répartis comme suit :

- Étudiants **boursiers** sur critères sociaux aux **échelons 6 ou 7**.
- Étudiants boursiers aux **échelons 4 et 5** (à partir de la rentrée scolaire 2026)
- Étudiants en situation de **handicap**.
- Étudiants souffrant d'une **Affection de Longue Durée (ALD)**.
- Habitants des Zones de France Ruralités Revitalisation (**ZFRR**).
- Habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (**QPV**).
- **Cas individuels** relevant de l'inclusion, attestés par une assistance sociale ou équivalent.

Note : Les pièces justificatives (notifications de bourse, attestations de domicile, etc.) doivent être conservées par l'établissement pour d'éventuels contrôles.

2. Dispositifs de soutien financier

- **Complément inclusion forfaitaire :**

Mobilité longue (≥ 2 mois): 250 € supplémentaires par mois pour les mobilités longues.

Mobilité courte hybride : 100 € additionnels pour une mobilité de 5 à 14 jours ou 150 € additionnels pour une mobilité de 15 à 30 jours

- **Soutien sur frais réels :** Pour les situations de handicap ou d'ALD, si le forfait est insuffisant, une demande de prise en charge aux frais réels peut être soumise à l'Agence Erasmus+.

3. Votre stratégie d'accompagnement (À compléter par l'établissement)

Conformément à la charte ECHE, l'établissement doit détailler les mesures concrètes mises en place pour lever les freins au départ.

Tout établissement détenteur de cette charte s'est engagé à garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées.

Cet engagement doit s'illustrer dans le rapport final du projet Avenir+ que nous devons rendre avant le 31 août 2026.

Votre stratégie Inclusion publiée sur votre site internet doit inclure :

- les dispositions appliquées aux mobilités sortantes et entrantes
- la référence aux critères appliqués pour les participants avec moins d'opportunités
- les critères appliqués pour le projet (cf ci-dessus)
- tout le processus de sélection des participants aux mobilités (pour les étudiants ET le personnel, pour toutes les mobilités, même si aucun participant avec moins d'opportunités n'est identifié dans le projet)

Stratégie d'accompagnement des étudiants du lycée quant à l'inclusion

Lycée Ampère

- **Processus de sélection des participants aux mobilités** (pour toutes les mobilités, étudiants et personnel, même si aucun participant avec moins d'opportunité n'est identifié dans le projet) :

Etudiants :

- Mobilité de stage en Europe et hors Europe : même si le stage à l'étranger est obligatoire pour valider la 1^{ère} année du BTS Commerce International (CI), l'octroi de la bourse Erasmus n'est pas de droit. L'étudiant doit en faire la demande en complétant une « fiche candidat » précisant son projet de mobilité et sa motivation. Une commission composée du DDF, de la CPE et des enseignantes de STS CI sélectionne les candidatures selon les critères de sérieux, d'assiduité, de ponctualité, de volonté de bien faire. La sélection de la bourse Erasmus à l'international se fait sur des critères scolaires (résultats), sociaux (boursiers de l'enseignement supérieur) et de distance du pays destinataire.
- Mobilité hybride : pas de sélection. L'ensemble de la classe de 1^{ère} année de STS CI est en mobilité études durant 1 semaine chez un de nos partenaires, accompagnée d'enseignants.
- Mobilité études : Sélection sur critères linguistiques principalement (notes aux évaluations en LV1 et LV2) puis entretien en langue étrangère avec 2 professeurs.

Personnel :

Sélection sur la base du volontariat et du projet de mobilité. Une lettre d'engagement, accompagnée d'un dossier détaillant les objectifs pédagogiques, est adressée par le personnel au chef d'établissement qui valide la demande de mobilité et de bourse.

- **Préparation au départ** : (Ex: ateliers de sensibilisation, aide à la constitution des dossiers, préparation linguistique spécifique...)

Séances organisées sur :

- La méthodologie de recherche de stage
- La présentation, les critères d'éligibilité et le fonctionnement des dispositifs de bourses pouvant être accordées (Erasmus+, OFAJ et BRMI)
- Séances collectives et individuelles d'aide à la complétude du dossier
- Intervention de l'infirmière sur les risques sanitaires du voyageur à l'étranger
- Intervention d'une conseillère du commerce extérieur partageant son expérience d'expatriation.

Travail d'accompagnement individuel pour :

- La validation de l'entreprise (tâches, missions, conseils),
- La mise à disposition d'un guide du stagiaire et d'un espace sur l'ENT où retrouver les informations, ressources et conseils sur les mobilités
- Accès à une base entreprises étrangères ayant accueilli des anciens stagiaires
- Distribution d'un mode opératoire fourni aux candidats sur la sécurisation du parcours de mobilité,
- Suivi par le DDF du dossier de bourse (kit, certificat de scolarité, sécurité sociale, assurance RC...)
- Elaboration du dossier financier avec la secrétaire générale de l'établissement (RIB, versement acompte, gestion du SO, ...)
- Demande de réalisation du questionnaire d'étude de l'impact avant la mobilité
- Inscription aux tests de langues OLS
- Inscription sur le fil d'Ariane du Ministère des affaires étrangères
- Inscription sur la plate-forme BM
- Contrôle des signatures (convention, kit)
- Réalisation par l'étudiant d'un dossier de présentation du stage et du pays dans lequel il a lieu

- Délivrance d'un "kit de survie" par les professeurs de langues (vocabulaire, phrases-types dans les domaines du logement, du transport, de la prise de poste,...).

- **Suivi pendant la mobilité** : (Ex: tutorat renforcé, points de contact réguliers pour s'assurer de l'intégration, gestion des besoins spécifiques sur place...)

Les étudiants doivent envoyer 3 rapports (fin de 1^{ère} semaine, fin du 1^{er} mois et fin de stage). Les rapports doivent présenter :

- d'une part, l'entreprise et son environnement et détailler les missions du stagiaire (contexte, objectifs, méthodes, outils, résultats, prises de recul...),
- d'autre part, le contexte interculturel et l'adaptation à ce nouvel environnement au niveau professionnel et personnel (clichés, principales différences, stratégies d'adaptation).

De plus, chaque étudiant a un tuteur ou une tutrice au sein de l'équipe pédagogique avec qui il est en relation (mail ou téléphone). Cela permet une réaction rapide en cas de besoin (problème lié à la dimension internationale ou au stage en entreprise directement).

Enfin, l'équipe pédagogique adresse un mail et un questionnaire au tuteur en entreprise en milieu de stage (semaine 5) pour avoir son point de vue sur le stagiaire.

- **Valorisation au retour** : (Ex: tutorat par les pairs, témoignages, reconnaissance des compétences acquises...)

- Participation à un concours photo : les étudiants doivent réaliser 3 photos (environnement privé, environnement professionnel, insolite)
- Soutenance : les étudiantes doivent présenter leur stage face aux étudiants de 1^{ère} année (la soutenance doit être en partie en langue étrangère).
- Délivrance de l'EUROPASS – Supplément au diplôme
- Participation à la journée d'intégration avec les étudiants de 1^{ère} année, parrainage.
- Etablissement de l'attestation de présence « après la mobilité »
- Réalisation du test de langue OLS
- Réalisation du questionnaire d'étude de l'impact après la mobilité
- Réalisation du rapport final
- Participation aux Netindays
- Participation aux JES-JPO
- Relevé de notes et crédits ECTS (études)
- Soutenance du projet (hybride)
- Valorisation et participation de l'établissement au réseau Netinvet

- **Lien du site internet sur lequel la stratégie Inclusion de l'établissement peut être consultée :**

Lien vers l'établissement : <https://ampere.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

Lien direct Erasmus+ : <https://ampere.ent.auvergnerhonealpes.fr/le-lycee/ouverture-internationale/stages-a-l-etranger/erasmus-/erasmus--734.htm>